

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 27 avril, a adopté **une** délibération du gouvernement, **34** arrêtés, examiné **22** dossiers de ressortissants étrangers.

Projet de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC).

Le compte administratif 2021 de l'IFMNC est arrêté en dépenses globales à la somme de 265 023 964 francs et en recettes globales à la somme de 260 270 702 francs, traduisant un résultat global déficitaire de - 4 753 262 francs.

Le résultat cumulé de clôture 2021 s'établit à 77 090 949 francs et se décompose comme suit :

- résultat d'investissement cumulé : 58 157 431 francs ;
- résultat de fonctionnement cumulé : 13 933 518 francs.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2021 s'élève à 72 millions de francs, soit 105 jours de dépenses réelles de fonctionnement, ce qui est supérieur au seuil recommandé de 30 à 60 jours pour les établissements publics.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif avec reprise de résultat de l'exercice 2022 de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC).

Le budget primitif 2022 de l'IFMNC est arrêté à la somme de 317 048 216 francs, dont 252 536 313 francs en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement, 64 511 903 francs de recettes en section d'investissement et 16 102 795 francs de dépenses d'investissement. Ainsi, la section d'investissement présente un suréquilibre de 48 409 108 francs.

En fin d'année, en cas d'exécution fidèle aux inscriptions budgétaires 2022, la tendance de consommation du fonds de roulement de l'établissement devrait se confirmer, avec un résultat prévisionnel global de 48 millions de francs contre 72 millions de francs fin 2021, soit une consommation de plus de 65 % de celui-ci.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS).

Le compte administratif 2021 de l'IFPSS est arrêté en recettes annuelles à la somme de 395 627 086 francs et en dépenses annuelles à la somme de 404 128 011 francs, traduisant un résultat global déficitaire de - 8 500 925 francs.

Le résultat cumulé de clôture 2021 s'établit à 204 297 399 francs, soit 214 jours de dépenses réelles de fonctionnement, et se décompose comme suit :

- résultat d'investissement cumulé : 147 622 965 francs ;
- résultat de fonctionnement cumulé : 56 674 434 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif de l'exercice 2022 de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS).

Le budget primitif 2022 de l'IFPSS est arrêté à la somme de 623 412 968 francs dont 443 729 040 francs en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement, et 179 683 928 francs en recettes et 43 474 848 francs en dépenses pour la section d'investissement.

Pour rappel, le fonds de roulement de l'IFPSS au 31 décembre 2021 s'élève à 204 000 000 francs contre 220 000 000 francs fin 2020, soit 214 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de places offertes aux sélections 2022 concernant les formations « infirmier diplômé d'État » et « diplôme professionnel d'aide-soignant » pour les rentrées en 2023 de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS) :

- 50 places pour la formation « infirmier diplômé d'État » ;
- 40 places pour la formation « aide-soignant ».

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2019-1965/GNC du 10 septembre 2019 constatant la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie.

Conformément aux dispositions de la délibération modifiée n° 429 du 3 novembre 1993, le COSS de la Nouvelle-Calédonie compte notamment parmi ses membres deux représentants des établissements publics de santé, et leurs suppléants, désignés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur proposition des conseils d'administration desdits établissements.

À la suite du départ de Pascale Klotz, représentante du centre hospitalier territorial (CHT), nommée au sein du COSS, Pascal Olejniczak est désigné pour la remplacer.

Au visa de Yannick Slamet, d'Adolphe Digoué, de Mickaël Forrest et de Joseph Manauté, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a interdit l'importation en Nouvelle-Calédonie de cigarettes électroniques jetables.

> Voir le communiqué détaillé « Interdiction des cigarettes électroniques jetables »

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a révisé les tarifs d'achat, les marges et les tarifs de commercialisation de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF).

En 2021, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a enregistré une inflation moyenne de 15% des prix des viandes : + 17 % sur les volailles, + 15 % sur la viande bovine, + 13% pour les viandes porcines et ovines. Les grands pays producteurs rencontrent également de grandes difficultés à honorer leurs commandes avec une offre en grand retrait. La situation engendre de gros problèmes d'approvisionnements auxquels se couplent des rotations maritimes erratiques. Cette conjoncture rend les prix des viandes locales inférieurs aux cours internationaux, alors que les charges des élevages ne cessent d'augmenter. La crise mondiale liée au Covid-19, renforcée par la récente guerre en Ukraine, a montré l'importance de développer l'autonomie alimentaire de la Nouvelle-Calédonie.

Il est proposé plusieurs actions :

- une augmentation des prix d'achat aux éleveurs de 27 francs/kg ;
- une revalorisation des marges de l'OCEF ;
- un recalage des prix des découpes importées et locales en fonction des cours des marchés ;
- un ajustement des fonds de développement des élevages et des moyens alloués à l'agence rurale.

Ces augmentations auront une influence certaine sur le marché calédonien. **L'inflation estimée devrait être de 8 % sur le prix final aux consommateurs** avec une contraction de 5 % des volumes.

Par ailleurs, une **commission de suivi des prix des viandes** a été créée par l'OCEF, regroupant l'interprofession viande de Nouvelle-Calédonie (IVNC), la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR), l'agence rurale, la direction des Affaires économiques (DAE) et l'OCEF. Cette commission aura en charge, notamment, la collecte de données des marchés internationaux et la formulation de propositions d'évolutions tarifaires paramétrées et plus régulières, afin de contenir l'inflation sur la viande commercialisée.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le montant du prélèvement sur viandes ovines, caprines, bovines et porcines importées.

Les propositions d'augmentation du prix des viandes, en lien avec la conjoncture internationale et la rationalisation des dépenses publiques, devraient engendrer une baisse des volumes importés. Or, les fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB), porcin (FDEP) et ovins et cervidés (FDEOCC) perçoivent des recettes à partir de prélèvements sur les viandes importées et sur viandes locales. Ces fonds sont indispensables au financement des structures professionnelles et à certaines actions en faveur du monde de l'élevage.

Les prélèvements sur les viandes importées se répartissent ainsi :	
FDEB	40 francs/kg
FDEP	25 francs/kg
FDEOCC	40 francs/kg

Afin de maintenir un niveau de recette identique, les **montants actuels seront revalorisés de cinq francs/kg**.

Par ailleurs, en vue de compenser les pertes des revenus des éleveurs, à la suite de l'adoption de la réforme du dispositif « vache allaitante » en 2021, il sera prélevé 70 francs/kg supplémentaire de manière exceptionnelle. Cela devrait générer un complément de crédits de 80 millions de francs, qui seront affectés aux éleveurs bénéficiaires de la mesure.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la mise sous surveillance sanitaire d'une exploitation de volailles suspecte d'infection à Salmonella Typhimurium.

> *Voir le communiqué détaillé « Mise sous surveillance d'une exploitation avicole »*

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le nouveau programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Calédonie pour la période courant du 1^{er} juin au 31 décembre 2022.

Le nombre de rotations toutes destinations confondues augmente de 20 % par rapport à la période précédente, avec une hausse plus marquée en direction d'Ouvéa (+ 36 %) et de Maré (+ 27 %). Le transporteur prévoit également l'ajout d'un programme d'exploitation de vols de haute saison : jusqu'à 23 rotations hebdomadaires supplémentaires au départ de Magenta, ce qui représente environ 35 % de rotations de plus pendant les vacances scolaires et les longs week-ends.

Dans l'attente du retour des touristes internationaux, qui représentaient 30 % de la clientèle du transporteur avant la crise sanitaire, l'offre globale demeure néanmoins toujours inférieure au niveau atteint en 2019 (- 25 %).

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du Fonds Nickel (FNI).

Le compte administratif 2021 du Fonds Nickel est arrêté en recettes globales à la somme de 639 639 333 francs et en dépenses globales à la somme de 831 055 795 francs, traduisant un résultat global déficitaire de - 191 416 462 francs.

Le résultat cumulé de clôture 2021 s'établit à 1 463 299 572 francs, soit 11 565 jours de dépenses réelles de fonctionnement, et se décompose comme suit :

- résultat d'investissement cumulé : - 492 914 681 francs ;
- résultat de fonctionnement cumulé : 1 956 214 253 francs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif de l'exercice 2022 du Fonds Nickel (FNI).

Le budget primitif 2022 du Fonds Nickel est arrêté à la somme de 4 648 609 980 francs dont 1 586 407 938 francs en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et 3 062 202 042 francs de recettes en section d'investissement qui présente un suréquilibre de 1 373 634 847 francs.

Le FNI poursuit en 2022 son action en matière de résorption du passif minier. Il mobilise une part significative de son budget pour la réhabilitation des sites et les interventions dans les cours d'eau, en conformité avec ses plans d'action.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Qantas, pour la période qui s'étend du 27 mars au 29 octobre 2022 inclus.

Le transporteur reprend son exploitation en direction de la Nouvelle-Calédonie à partir du 4 juin 2022. Seules les dessertes de Sydney et Brisbane sont proposées pour cette nouvelle saison :

- trois liaisons hebdomadaires au départ de Sydney, auxquelles viendra s'ajouter une quatrième rotation hebdomadaire le samedi, à partir du 13 août 2022 ;
- une liaison hebdomadaire au départ de Brisbane, opérée le samedi.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC).

Le compte administratif 2021 du PANC est arrêté en recettes globales à la somme de 2 393 420 805 francs et en dépenses globales à la somme de 3 397 074 155 francs, traduisant un résultat global déficitaire de - 1 003 653 350 francs.

Le résultat cumulé de clôture 2021 s'établit à 2 956 109 325 francs, et se décompose comme suit :

- résultat d'investissement cumulé : 2 001 501 824 francs ;
- résultat de fonctionnement cumulé : 954 607 501 francs.

Le fonds de roulement du port autonome de la Nouvelle-Calédonie au 31 décembre 2021 s'élève à 2 956 109 325 francs, soit 742 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif avec reprise de résultats de l'exercice 2022 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC).

Le budget primitif avec reprise de résultat 2022 du PANC est arrêté à la somme de 5 447 979 647 francs, et se décompose comme suit :

- pour la section d'exploitation, équilibrée en recettes et dépenses : 2 097 107 501 francs ;
- pour la section d'investissement, en suréquilibre, avec respectivement en recettes et en dépenses : 3 348 872 146 francs et 1 505 544 747 francs.

Au visa de Gilbert Tyuïenon et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la prorogation de trois ans de la mise à disposition du phare Amédée au profit de la société Mary D Enterprises.

La Nouvelle-Calédonie a conclu une convention d'occupation avec la société Mary D enterprises, pour lui permettre d'organiser des visites du phare Amédée, moyennant le paiement d'une redevance annuelle, composée d'une part fixe de 120 000 francs et d'une part variable équivalente à 30 % du montant total des droits d'entrée hors taxes perçues.

La redevance annuelle a rapporté :

- Année 2019 : 1 765 446 francs pour 20 823 visiteurs ;
- Année 2020 : 954 454 francs pour 10 850 visiteurs ;
- Année 2021 : 628 178 francs pour 6 773 visiteurs.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de l'académie des langues kanak (ALK).

Le compte administratif 2021 de l'ALK est arrêté en dépenses globales à la somme de 125 087 641 francs et en recettes à la somme de 125 524 526 francs, traduisant un résultat annuel excédentaire de 436 885 francs.

Le fonds de roulement à fin 2021 s'élève à 14 288 542 francs et représente environ 42 jours de dépenses réelles de fonctionnement. Il se décompose de la façon suivante :

- 11 760 973 francs pour la section de fonctionnement ;
- 2 527 569 francs pour la section d'investissement.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif de l'exercice 2022 de l'académie des langues kanak (ALK).

Le budget primitif 2022 de l'ALK est arrêté à la somme de 144 139 623 francs dont 133 489 370 francs en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et 10 650 253 francs de recettes en section d'investissement, et 4 528 397 francs de dépenses d'investissement.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 2 500 000 francs, à l'association « Témoignage d'un passé ».

« Témoignage d'un passé » est une association Loi 1901 créée en 1987. Elle a pour mission la préservation des vestiges du passé de la Nouvelle-Calédonie, en particulier du bagne, dans le but de les présenter au public. En collaboration avec l'association « Marguerite », l'association a sollicité l'accompagnement du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie afin de concevoir une exposition consacrée aux liens entre le monde Kanak et le bagne calédonien.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaitant s'engager dès cette année dans un processus d'inscription du bagne calédonien au patrimoine mondial de l'UNESCO, ce projet répond donc en partie aux objectifs poursuivis :

- accompagner le processus d'appropriation historique et identitaire engagé en valorisant la contribution de toutes les communautés à l'histoire, à l'identité et à la culture, pour conforter le poteau central de la Nouvelle-Calédonie ;
- renforcer l'identité du pays ;
- renforcer le devoir de mémoire et l'appropriation de l'histoire de leur pays par les jeunes générations.

Le montant de l'aide financière proposée vise à réaliser les vingt panneaux de cette exposition, qui s'intitulera « Le Monde kanak et le bagne calédonien ». Elle sera inaugurée le 16 mai 2022 au Centre historique de l'Ile Nou, puis partira en itinérance à travers la Nouvelle-Calédonie, avant de revenir à Nouméa dans le cadre du « Caledonia Festival ».

Au visa de Mickaël Forrest, de Thierry Santa et de Joseph Manauté, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) à mener un inventaire archéologique des îles et îlots du Parc naturel de la mer de corail en mai 2022 sur d'Entrecasteaux et en octobre 2022 aux Chesterfield.

L'objectif est de regrouper des informations sur la thématique liée à la fréquentation épisodique ou pérenne de ces îles éloignées durant la période pré-européenne de Nouvelle-Calédonie. Pour se faire, les travaux prévus consistent à :

- réaliser un état des lieux et inventaire par prospection pedestre des îles et îlots Surprise, Huon, Fabre, Le Leizour, à d'Entrecasteaux, et Avon Nord, Avon Sud, Bampton, Reynard ainsi que l'ensemble des îlots du V, aux Chesterfield ;
- cartographier et positionner géographiquement les vestiges archéologiques ;
- prélever du mobilier archéologique de surface ;
- réaliser des enregistrements photographiques des vestiges de surface ;
- réaliser des sondages archéologiques.

L'inventaire est constitué de deux expéditions prévues pour une durée de 12 jours sur chaque site, en mai et en octobre 2022. L'impact des opérations sur le milieu reste faible avec la réalisation de sondages archéologiques d'une superficie d'1 à 4 m², selon les découvertes, et l'application d'un protocole de biosécurité renforcé.

Aux visas de Vaimu'a Muliava et Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2005-3119/GNC du 1^{er} décembre 2005 portant création et organisation du fonctionnement du réseau privé virtuel Sydonia reliant le réseau informatique de la Nouvelle-Calédonie aux réseaux informatiques des opérateurs du commerce extérieur et ouvrant l'accès au système de dédouanement automatisé du fret international.

Depuis 2004, le système d'information Sydonia permet aux déclarants de réaliser des opérations de dédouanement du fret international, à l'entrée et à la sortie du territoire douanier de la Nouvelle-Calédonie. L'évolution des technologies et la rationalisation des moyens techniques dans le cadre de la révision du système d'information du gouvernement, permettent désormais de supprimer la redevance pour le raccordement au réseau privé virtuel. Le coût ouvrant l'accès à Sydonia ne se justifie donc plus.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a revalorisé le taux du salaire minimum garanti (SMG) et du salaire minimum agricole garanti (SMAG).

L'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE-NC) a publié, le 1^{er} avril 2022, l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT) des mois de janvier et février 2022. Pour le mois de janvier, cet indice a enregistré une hausse de 1,19 % par rapport à l'indice des prix hors tabac constaté lors de la fixation du salaire minimum garanti immédiatement antérieur, en octobre 2018. Cette évolution étant supérieure à 0,5 %, le SMG et le SMAG vont être portés à compter du 1^{er} mai 2022 :

- le taux horaire brut du SMG à 937.46 francs correspondant à un salaire mensuel brut (169 heures) de 158 430.74 francs **arrondi à 158 431 francs** ;
- le taux horaire brut du SMAG à 796.86 francs CFP correspondant à un salaire mensuel brut (169 heures) de 134 669,34 francs CFP **arrondi à 134 669 francs**.

Arrêtés de désignation

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifiant l'arrêté modifié n° 2019-1753/GNC du 30 juillet 2019 relatif aux désignations dans les secteurs des constructions publiques, du logement et de l'urbanisme, et de la fonction publique (FSH).

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la délibération modifiée n° 210 du 30 octobre 1992 portant création du fonds social de l'habitat, l'établissement est administré par un conseil d'administration composé notamment de cinq représentants des travailleurs et de cinq représentants des employeurs, tous désignés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie parmi les organisations syndicales de salariés et les organisations patronales les plus représentatives.

Par courrier en date du 3 mars 2022, la Confédération des syndicats des travailleurs calédoniens (CSTC-FO) a demandé le remplacement de Firmin Trujillo par Jérôme Le Pechoux, à compter du 3 mars 2022.

Par courrier en date du 25 mars 2022, le Mouvement des entreprises de Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC) a demandé le remplacement de Christine Martinetti-Buttin par Bernadette Dureau.

Au visa de Vaimu'a Muliava et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié divers arrêtés relatifs aux instances du secteur de la construction et de l'assurance construction (instance paritaire d'assurance construction, commission d'agrément des contrôleurs techniques et commission d'agrément

des experts en assurance construction), compte tenu des derniers mouvements de personnel intervenus au sein de ces organismes et directions

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la nomination par intérim d'agents de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Joseph Manauté, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Caroline Groseil Rivaton en qualité d'adjointe au chef du service du Parc naturel de la mer de Corail et de la pêche.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Cédric Osete en qualité de directeur adjoint de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse par intérim.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Dominique Faudet-Bauvais en qualité de directrice adjointe et chef du service certification, audit et contrôle de la direction de la Formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Florence Lemaire en qualité de chef du service du développement de la formation, de l'alternance et de l'orientation professionnelle de la direction de la Formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **quatre** avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et **huit** avis favorables sur des demandes de titre de séjour, dont **deux** au titre de « *vie privée et familiale* ». Il a accordé **huit** autorisations de travail, **un** renouvellement d'autorisation de travail et **une** modification d'autorisation de travail.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le Sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.